

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Séance du mardi 28 mai 2024

2024 - 066	NOMBRE DE MEMBRES
	- Afférents au Conseil Municipal : 23
	- En exercice : 23
	- Qui ont pris part à la délibération : 21
	Date de la convocation : 20/05/2024
	Date d'affichage : 20/05/2024

*L'an Deux Mil Vingt Quatre le mardi 28 mai à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, FOURNET, CAZENAVE, WLUSEK, ETIENNE, CHAUPRADE, HOURQUET, BIARNES, LAGRASSE, CONSTANTIN, SEIRACQ, GATUINGT, MARIMPOUY, DARRACQ, LABAT, LABUXIERE, LARROQUE.***

Excusés et procurations :

*Mme **BEZIAT-RICARD** a donné procuration à **M. CONSTANTIN***

*Mme **MESPLEDE** a donné procuration à **Mme LAGRASSE***

*M. **DEHEZ** a donné procuration à **M. BÉDAT***

*Mme **EDE** a donné procuration à **M. LABAT***

*M. **LAHONTAN***

*Secrétaire de séance : **M. Nicolas DARRACQ***

OBJET :

AUTORISATION DE SIGNATURE A M. LE MAIRE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « GEMME LA FORET D'AQUITAINE » POUR DES OPERATIONS DE GEMMAGE DANS LA FORET COMMUNALE

CONSIDERANT que l'association « Gemme la Forêt d'Aquitaine » sise Route de Bélis à 40420 LE SEN sollicite la Commune de Saint Vincent de Paul pour une demande d'autorisation d'opération de gemmage dans la forêt communale

CONSIDERANT que cette opération de gemmage à caractère particulier concerne des études pouvant relancer la filière d'exploitation de la résine et les procédés industriels en découlant,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

Envoyé en préfecture le 11/06/2024

Reçu en préfecture le 11/06/2024

Publié le

ID : 040-214002834-20240528-DE2024066-DE



AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec l'association « Comité de Forêt d'Aquitaine » sise Route de Bélis à 40420 LE SEN.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **07 juin 2024**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	21	M. FOURNET ne prend pas part au vote
Contre	00	
Abstention	00	

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20240528 – DE2024066
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).